

Compte-Rendu du CT Du 28 mai 2020

Le CT du 28 mai 2020 a été présidé par M. DUTHEIL (Directeur DNGCD)

Composition Administration : M.MARIE (Directeur Adjoint DNGCD) – M.BALLARIN (Directeur SGCD_MED) – M.HAAN (Directeur SGCD_AG) – M.FRANCERIE (Chef PSG SGCD_AG) – M.FAYOLLET (Directeur SGCD_MMNA) – Mme ROÛMEAU (Chef PRH) – M.ROÛMEAU (Chef PEM) – Mme POUZOLS (SG) – M.VIGITELLO (Cellule SIRC) – M.BURVINGT (Conseiller BEAT)

OS représentées : USD-FO – UNSA – Solidaires – CGT – CFDT

Le CT du 28 mai 2020 a, pour l'essentiel, consisté en un débat relatif à la suppression de l'échelon technique de la BSAT de Dugny-Le Bourget. Le Directeur a rappelé que la restructuration de cette antenne de maintenance ne serait pas synonyme de suppression d'emplois puisque les 5 ER concernés seront ventilés, a posteriori, vers des services en besoin. USD-FO a toutefois rappelé, à plusieurs reprises, qu'elle souhaite que les nouveaux locaux de la BSAT soient pourvus d'un espace dédié à la maintenance aérienne dans l'espoir d'y intégrer, un jour, des spécialistes douaniers. USD-FO a, par ailleurs, rappelé sa position de principe vis-à-vis de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés et appelé à davantage d'équité dans son application. L'Administration a finalement recueilli les avis, souhaits et inquiétudes des OS qui se sont fait l'écho des agents, s'est engagée à les considérer et à y donner suite.

Ce qu'il faut retenir...

- La fermeture de l'échelon technique de Dugny [point soumis à vote]

Le Directeur M. DUTHEIL a tout d'abord tenu à rappeler le contexte de fermeture dudit échelon ; vous voudrez bien trouver, ci-après, les éléments-clés permettant d'appréhender ce mouvement géographique.

Une cohabitation laissant à désirer

La DNGCD occupe actuellement des locaux situés à Dugny dont un hangar qu'elle partage avec l'industriel Dassault. Cette cohabitation est loin de faire consensus: pour la Direction de la Sécurité Aéronautique d'État (DSAé), les conditions d'exploitation de notre EC135 ne sont pas conformes au cadre fixé.

Un bail très coûteux

Lesdits locaux sont occupés moyennant un bail – extrêmement coûteux pour l'Administration – qui arrive à expiration fin 2020. La question de son renouvellement s'est donc posée et, au vu des éléments précités, la DNGCD a opté pour la délocalisation géographique de la Brigade de Surveillance Aéro-Terrestre.

Un projet de location d'hélicoptères

Dès 2018, soit avant la création de la DNGCD, il avait été décidé de passer un marché de location d'hélicoptères - avec maintenance associée - pour doter nos unités antillaise (BSAM Lamentin) et aéroterrestre métropolitaine (BSAT). Calendrier oblige, la DNGCD a dû faire face à une conjonction de deux rdv – que sont le marché de location d'hélicos et la délocalisation de la BSAT – et les traiter simultanément.



L'installation de la BSAT à Margny-Lès-Compiègne

La DNGCD a donc fait le choix de la recherche de nouveaux locaux et prospecté en ce sens. C'est une proposition de la Communauté d'Agglomération de Margny-Lès-Compiègne qui a finalement été retenue. La DNGCD occupera de ce fait une ancienne base de l'ALAT.

La proposition de ladite Communauté d'Agglomération s'opère en deux temps :

1. Le relogement de la BSAT dans des installations provisoires durant la construction d'installations neuves
2. La migration de l'unité vers ces locaux définitifs soumis à bail

La délocalisation de la maintenance à la BSAM du Havre

Les agents en charge de la maintenance - qui ont émis le souhait de ne pas rejoindre Compiègne - font l'objet d'un traitement prioritaire par la DG (mutation prioritaire – indemnisation).

Les 5 ER correspondant seront conservés et ventilés a posteriori. La ventilation n'est à l'heure actuelle pas connue : elle fera l'objet d'une étude par l'EM.

Cette délocalisation s'accompagnera d'un déport de la maintenance vers Le Havre. La charge supplémentaire incombant de ce fait à la BSAM normande impliquera un renforcement de ses équipes de maintenance.

La délocalisation des navigants vers Compiègne

Les dossiers des navigants délocalisés sur Compiègne feront l'objet d'un traitement ultérieur ; un CT les concernant devrait avoir lieu courant juin. Le bail de location de la base de Dugny-Le Bourget doit courir jusqu'à son terme ; à l'issue, la BSAT s'installera dans les locaux provisoires mis à disposition par l'ARC.

USD-FO a rappelé :

- le caractère fondamental d'un soutien fort aux agents qui ont accepté cette délocalisation ; cette revendication d'USD-FO ne concerne pas exclusivement le volet indemnitaire.
- la nécessité de prévoir une infrastructure capable, à terme, d'accueillir une équipe de maintenance ; USD-FO souhaiterait en effet la réintégration de cette composante dès lors que cela sera possible via l'emploi de spécialistes douaniers

Une opération de location d'hélicoptère concomitante

Tel que mentionné supra, une opération de location d'hélicoptères est à l'étude. Une décision relative à ce marché de location devrait être prise sous peu. Les informations afférentes seront transmises aux OS.

En bref

L'EM a assuré tout mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement de cette opération de délocalisation. La DG doit encore statuer sur le volet indemnitaire de l'opération.

L'EM transmettra aux OS l'ensemble des documents relatifs au cadre définitif de l'opération en amont du prochain CT.

La Cheffe du PRH a rappelé que la restructuration s'organise désormais sur la base d'un nouveau décret paru en décembre 2019. Conformément à ce décret, seul un CT local (suivi d'un CTR) est désormais nécessaire pour acter de la restructuration et du sort des agents restructurés. Le CHSCT n'est plus obligatoire.

La Cheffe du PRH et le Conseiller BEAT se déplaceront le 3 juin à Dugny afin de s'entretenir avec les agents et leur transmettre détails de l'opération et éléments de *timing*.

Vote

5 abstentions – 2 votes contre – 1 vote pour

- USD-FO s'est prononcée pour la fermeture de l'échelon technique de Dugny puisqu'elle en accepte les conditions. USD-FO a toutefois rappelé son attachement au principe d'une réintégration de la maintenance au sein des futurs locaux de la BSAT à Margny-lès-Compiègne.



USD FO Douanes

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)

Adresses mails : sned.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com

Sites Internet : www.sned.info - www.fodouanes.fr



- La réorganisation du PEM [point pour information]

À l'issue de 10 mois de fonctionnement, le PEM a jugé que son organisation initiale n'était pas optimale ; et ce à deux niveaux : au niveau interne, le champ d'action et le porte-feuille des agents du PEM ont pu paraître flous et donc poser des problèmes d'identification de la personne à solliciter dans le cadre de certains dossiers ; au niveau externe, une illisibilité latente des domaines de compétences des agents du PEM a été mise en lumière par nos partenaires.

Il s'est donc agi, pour le PEM, de rationaliser son organisation afin qu'elle soit audible par tous.

Cette réorganisation a pour but d'assurer une visibilité tant en interne qu'en externe et va, par ailleurs, aider à une meilleure gouvernance interne. Elle répond, par ailleurs, à un réajustement quantitatif du temps consacré aux matières aérienne et maritime : le PEM consacrait, jusqu'à présent, 80 % de son temps aux problématiques aériennes ; un rééquilibrage en la matière était donc absolument nécessaire.

La traditionnelle distinction des secteurs aérien et maritime demeure. Le PEM comprend désormais 4 sections : la section aérienne ; la section maritime ; la salle de veille et de crise ; la cellule systèmes informatiques et radio-communication. Vous voudrez bien trouver, en pièce jointe, l'organigramme correspondant.

À noter que la modification de l'organisation du PEM se fait à effectifs constants. En outre, elle n'implique pas de création de postes de cadres supérieurs, les postes de chefs de section aérienne et maritime étant déjà pourvus.

Les agents du PEM ont été largement associés à la mise en place de ce changement : chacun a pu s'exprimer à ce sujet et se sont dit favorables à cette réorganisation.

- L'Atelier relatif au Renseignement Maritime

Confinement oblige, l'atelier sur le renseignement maritime n'a pas eu lieu en mars, tel que prévu. Il a donc été reprogrammé et devrait avoir lieu aux alentours du 20 juin. Le but est double : il s'agira, d'une part, de faire le point en interne sur le traitement de l'information maritime – autrement dit, statuer sur la gestion de la chaîne information > renseignement > saisie au sein de la DNGCD – et, d'autre part, de faire le point sur les outils utilisés dans ce cadre et leur potentiel d'évolution.

Le Directeur a par ailleurs fait part de son intérêt pour les conditions de contrôle : elles sont, pour lui, intimement liées au renseignement et devront faire l'objet, elles aussi, d'une attention particulière.

Ce premier atelier devrait être suivi d'un second auquel la DNRED sera associée ; le but : coordination et harmonisation de nos process en matière de renseignement maritime.

- Questions diverses

Le rattachement de la BSAT au PEM

La BSAT souhaiterait être rattachée à la DNGCD (PEM), ce qui contribuerait, selon elle, à une meilleure lisibilité de ses missions et à une facilitation des échanges VH. Ce souhait n'est pas nouveau puisque l'équipe de la BSAT en avait fait part au préfigurateur de la DNGCD. A l'époque, la DG n'avait pas souhaité opérer en ce sens ; si l'EM reconnaît des manquements du fait de l'absence d'officier aérien, son recrutement devrait favoriser les échanges entre Le Havre et les Unités. L'EM n'est pas, pour le moment, partisan de ce rattachement.

Le recrutement d'un officier naval rattaché au PEM

L'EM a bon espoir qu'un officier naval soit recruté lors du prochain mouvement de mutations. Le poste est vacant depuis près d'un an. Affaire à suivre donc.



USD-FO a rappelé sa position en matière de recrutement et de filières métiers et souligné la nécessité de promouvoir les commandants de bord catégorie A afin que ces derniers puissent se positionner sur ce genre d'enquêtes. Cette revendication va dans le sens d'un recrutement prioritaire en interne.



USD FO Douanes

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)

Adresses mails : sned.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com

Sites Internet : www.sned.info - www.fodouanes.fr



Antilles et hélicoptères


-Le dépannage de l'hélicoptère du Lamentin

Le CSA vient de communiquer le protocole d'enquête technique à l'EM. L'OGMN doit en faire l'analyse puis donner ses ordres à l'échelon technique chargé de sa réparation.

-La livraison du 5298

Il est arrivé le 26 mai à la BSAM du Havre. Le vol de réception a été assuré par le CIHD. Après avoir subi une révision complète au cours des semaines 24 et 25, cet hélicoptère (en version SURMAR) devrait être acheminé vers la Martinique aux alentours du 15 juillet.

Application de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés

 USD-FO a rappelé sa position générale vis-à-vis de cette ordonnance qu'elle considère particulièrement injuste tant dans son fondement que dans son application. USD-FO a notamment souligné la différence de traitement entre agents issus de branches différentes. USD-FO a enfin demandé à ce que lui soit reprécisé le principe applicable aux SU (2 jours minimum de mobilisation durant la période de confinement = pas de retrait de congés)

L'après confinement

Le Directeur M.DUTHEIL a confirmé aux OS que l'EM travaillait actuellement à la mise en place d'une stratégie devant permettre à la DNGCD de revenir à une situation nominale d'activité dans les meilleures conditions.

La BSN de Port de Bouc

Face à l'inquiétude de certaines OS, le Directeur a démenti la rumeur de fermeture de la BSN de Port de Bouc. En revanche, il a confirmé réfléchir à des solutions d'amélioration de son fonctionnement. A titre général, la problématique des BSN sera abordée en Atelier de Travail, le but étant, *in fine* de les dynamiser et de mettre en valeur leur travail.

Demande d'acquisition de véhicule pour la BGC de Kourou

Le principe d'acquisition d'un second véhicule par la BGC de Kourou a été approuvé.

Report des congés bonifiés

Le report des congés bonifiés en 2021 a été approuvé.

La poursuite du télétravail

Durant la période exceptionnelle que nous venons à peine de quitter, la pratique du télétravail a été largement encouragée à des fins sanitaires. Jusqu'au 31 mai inclus, le statut du télétravailleur était édicté par la DG. Si cette pratique a bel et bien vocation à se poursuivre, ce sera dans un cadre davantage normé. Il s'agira, dès lors, d'assouplir les dispositions existantes en la matière, permettant ainsi de gonfler les rangs des télé-travailleurs. Le sujet fera l'objet d'une réunion de travail avec les OS avant l'été en amont d'une réunion d'envergure au sein des MEF ; cette dernière déterminera les modalités d'application du Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature. Les agents désireux d'avoir recours à cette modalité pourront, dès lors, en faire la demande à qui de droit.

Des drones pour la DNGCD

Un RETEX relatif aux tests drones effectués jusqu'à présent par la garde-côtes (aux Antilles principalement) est en cours de rédaction. Celui-ci doit être soumis à la DG. La position affichée de la DNGCD est bien évidemment d'en doter, à terme, ses unités. Le Directeur a rappelé que le pilotage d'un drone était soumis à habilitation et qualification qui ne devraient, a priori pas, faire l'objet d'une spécialisation. Mais aucune position n'est arrêté en la matière pour le moment.

L'appel à garantie des navires

Le Directeur a rappelé que les relations fournisseurs, contacts institutionnels et autres appels à garantie demeuraient de la compétence de FIN2.



Campagne de CREP 2020

Compte tenu des circonstances sanitaires, la date butoir relative à l'établissement des CREP 2020 a été repoussée au 31 juillet. L'évaluation de l'agent peut avoir lieu par téléphone ou visioconférence si ce dernier a donné son accord express. Il doit être fait mention de l'usage de cette modalité sur le document d'évaluation.

L'Atelier de Travail spécial BCMA

Ledit AT a eu lieu le 26 mai. Un panel représentatif d'agents était présent. Un second AT aura lieu car nécessaire.

Point sur les EPI

Un état des stocks est régulièrement demandé par l'EM aux SGCD. Tout manque constaté en matière d'EPI doit faire l'objet d'un signalement à l'EM qui corrigera en fonction des besoins. Le Directeur a finalement rappelé que la logique d'approvisionnement régulier était toujours de mise.

Prochains RDV

semaine 23_ Audioconférence EM-OS ; objet : point sur le PRA

24 juin_ CHSCT

25 juin_ CT

Pour USD-FO, vos représentants

Thierry SAUR (Titulaire), Claire DENIS (Suppléante), Stéphane REINHARDT (Expert)



USD FO Douanes
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)
Adresses mails : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com
Sites Internet : www.sncd.info - www.fodouanes.fr

